

MAIRIE DE MARINGES

Tél. 04 77 94 42 21

secretariat@mairie-maringes.fr

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 MAI 2023

PRÉSENTS: M. DUMONT François, Mme THEVENON NICOLI Blandine, M. CROZIER Bernard, Mme PELLETIER Catherine, M. TOINON Alain, Mme CHALANDON Nicole, Mme DOLBAU Marie-Noëlle, M. MALIGEAY Fabien, M. PONCET Jean-Marc, M. GARNIER Philippe, Mme JOLY Marie-France, M. CŒUR Sébastien, Mme PENVEN-DE-MARI Marie-Hélène, M. ASSOGBA Guillaume.

Secrétaire élu : M. CROZIER Bernard.

Ordre du jour :	
1 Approbation procès-Verbal du Conseil Municipal du 06 avril 2023	
2 Désignation du secrétaire de séance	
3 Délibérations	
1- Création d'un emploi de rédacteur principal de 1 ^{ère} classe à temps complet et suppression d'un emploi de rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	Délibérations n°2023/05.01
2- Annule et remplace délibération 2022/12.02 Renouvellement bail agricole des parcelles AM54, 242, 243 et 250	Délibération n°2023/05.02
3- Renouvellement bail de chasse	Ajournée
4 Décisions prises par délégation	
5 Rapport des commissions communales	
6 Rapport des délégations externes	
7 Questions diverses	

1. APPROBATION PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2023

Le procès-verbal de la séance du jeudi 06 avril 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

2. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil Municipal désigne M. CROZIER Bernard comme secrétaire de séance.

3. DÉLIBÉRATIONS

3.1 CREATION D'UN EMPLOI DE REDACTEUR PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE A TEMPS COMPLET ET SUPPRESSION D'UN EMPLOI DE REDACTEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE (35H HEBDO)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Il expose que la commune dispose d'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe créé par délibération du 08 avril 2021.

Compte tenu de la réussite à l'examen de rédacteur principal de 1^{ère} classe de l'agent, Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- La suppression de l'emploi de rédacteur principal de 2^{ème} classe au 31 décembre 2023
- La création d'un emploi de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} juin 2023.

Il précise que le Comité Social Territorial (CST) a donné un avis favorable lors de sa séance du 24 mars 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

SUPPRIME le poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe au 31 décembre 2023,

CREE un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet 35h hebdomadaires, au 1^{er} juin 2023,

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire pour donner suite à cette décision.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents.

3.2 RENOUELEMENT BAIL AGRICOLE PARCELLES AM54, AM242, AM243 ET AM250 – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2022/12.01

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2022/12.01 renouvelant le bail agricole des parcelles AM242 et AM243 à M. Christian FAYOLLE.

Il précise que les parcelles AM250 (pour partie) et AM54 n'avaient pas été renouvelées du fait de la volonté d'un second agriculteur de louer lesdites parcelles.

Cet agriculteur s'étant rétracté, la GAEC de la « Margassière » représentée par M. Christian Fayolle a continué à exploiter ces parcelles et demande le renouvellement du bail de ces parcelles.

Monsieur le Maire propose de renouveler le bail pour l'ensemble des parcelles à M. Christian FAYOLLE soit les parcelles AM54, AM242, AM243 et AM250 pour partie d'une superficie totale de 8 845m² à M. Christian FAYOLLE.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ANNULE la délibération 2022/12.01 du 08 décembre 2022,

ACCEPTE la prorogation de la location des parcelles AM54, AM242, AM243 et AM250 pour partie d'une superficie de 8 845m² à M. Christian FAYOLLE représentant la GAEC de la Margassière,

FIXE le prix du fermage à 114€/ha,

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire pour donner suite à cette décision.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents.

3.3 RENOUELEMENT BAIL CHASSE

Délibération ajournée en attente de précisions. M. le Maire indique qu'il souhaite revoir le bail après avoir revu en détail l'inventaire des parcelles communales boisées ou non et pouvant être autorisées pour la chasse.

4. DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION

Décisions prises par M. Alain TOINON :

- Relative à la réfection de la véranda de la salle du jardin public : devis de l'entreprise CP Menuiserie d'un montant de 3 139.47€
- Relative au remplacement de l'ensemble de l'éclairage de la Salle d'Animation Rurale par des foyers à LED : devis de l'entreprise PORTE d'un montant de 4 658.72€HT

5. RAPPORT DES COMMISSIONS COMMUNALES

URBANISME (Rapporteur Mme Catherine PELLETIER) :

Le cabinet Latitude nous a transmis une carte de la commune de Maringes qui recensait les dents creuses et les potentielles divisions parcellaires. La commission a parcouru le village pour examiner ces parcelles dont la plupart appartiennent à des propriétaires privés. Le tableau correspondant reste à valider. La commune devra prochainement statuer sur le PADD.

CULTURE ET ÉVÈNEMENTS (Rapporteur Blandine THEVENON NICOLI) :

Semaine citoyenne : Une vidéo a été réalisée par Monts Actu. Elle sera diffusée sur le site officiel de la commune.

Festivales Maringeonnes : Soirée musicale au stade le samedi 1^{er} juillet à partir de 18h00 avec la venue du groupe Kétane, groupe de musiciens originaires des Monts du Lyonnais. Les conseillers seront sollicités pour aider sur cette manifestation.

Prix des P'tits D'Monts : Les enfants de l'école sont venus en bibliothèque ce jeudi 04 mai pour voter pour leur ouvrage littéraire préféré.

Les Monts rêvent : Projets en cours avec les 3 cinémas et les bibliothèques du territoire qui y participent. Une boîte aux lettres récupèrera les rêves des habitants qui le souhaitent. La boîte est d'ores et déjà à disposition en bibliothèque et ce, jusqu'à fin mai.

BATIMENT (Rapporteur M. Alain TOINON et M. François DUMONT) :

Salle d'animation rurale : Monsieur l'adjoint au bâtiment présente le devis de l'entreprise PORTE pour le changement des luminaires par des LED pour un prix de 4 658.72€HT. Les luminaires actuels (intérieur et extérieur) consomment environ 3580 Wh malgré des Néons qui ne marchent plus.

Salle du jardin public : La commission va vérifier l'interrupteur qui fonctionne mal. Le changement des néons sera à prévoir également

Locatifs : Le locataire du logement communal « 230 route de Viricelles » a donné son préavis pour laisser

son logement au 30 juin. La commission s'interroge sur la possibilité d'aménager le grenier afin de l'inclure dans la partie habitable.

Un garage se libère sur la place de l'Eglise. Prévoir sur le bail la possibilité de libérer le garage en cas de manifestation. Les garages communaux étant non cloisonnés entre eux, cela peut permettre d'avoir une grande place à l'abri. De plus, ne pas oublier d'indiquer l'accès au puits pour récupérer l'eau pour l'arrosage des plantes.

Lancement de l'appel d'offre des travaux « Extension et rénovation énergétique de l'auberge du Mottet » : Visite obligatoire du chantier le 23 mai. Remise des offres le 16 juin.

Maison du Coquetier : Les subventions sollicitées pour ce projet n'ont pas reçu de retour pour le moment. La demande auprès de la région au titre de l'enveloppe « Dernier commerce » sera transmise prochainement. Le lancement de l'appel d'offre pour ce projet de réhabilitation pourrait se faire en septembre. Le Maire sollicite l'assemblée pour connaître leur avis sur la poursuite de ce projet. Les conseillers se prononcent favorablement pour la poursuite de ce projet.

ECOLE (Rapporteur François DUMONT) :

Le technicien de la société Amilease a procédé à l'installation des équipements informatiques sur une classe de l'école. Une formation sera programmée à l'attention des enseignantes pour l'utilisation du matériel.

6. RAPPORT DES DELEGATION EXTERNES

SIEMLY (Rapporteur : M. François DUMONT) :

Présentation du Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

Monsieur le Maire présente également le courrier de la Ruche de l'Ecologie envoyé aux Mairies des Monts du Lyonnais pour les alerter sur la présence de Perfluoroalkylées (PFAS) sur la zone de Pierre Bénite faisant suite aux révélations de France 2 et de l'association Générations futures relayées par la presse locale.

La préfecture du Rhône a retrouvé des taux extrêmement élevés de perfluorés dans les œufs analysés provenant des poulaillers de particuliers à Pierre-Bénite et à Oullins. Cette présence de PFAS s'expliquerait par la contamination des sols.

La plupart des communes des Monts du Lyonnais sont alimentées en eau potable depuis les champs captant au sud de Pierre Bénite et sont donc concernées par la pollution de l'eau.

Les PFAS sont souvent qualifiés de produits chimiques éternels car ils ont la capacité à ne pas se détériorer.

La Ruche de l'écologie demande l'arrêt de l'utilisation des PFAS.

Le SIEMLY, Syndicat des eaux des Monts du Lyonnais et de la basse Vallée du Gier a adressé un courrier réponse à la Ruche de l'Ecologie. Il précise que des analyses sont réalisées régulièrement sur ces polluants à la fois sur l'eau sortant des puits et sur l'eau mise en distribution auprès de 75 communes membres de son territoire.

A ce jour, sur le champ captant du Grand Gravier à Grigny les concentrations des PFAS sont globalement inférieures à 100ng/l, limite de la future norme applicable en 2026.

L'origine des PFAS dans l'eau du Rhône est liée à l'activité industrielle de l'usine Arkéma, même si d'autres pollueurs ne sont pas à exclure. La courbe des mesures a tendance à baisser laissant supposer que cette usine a déjà réagi suite à la mise en lumière de cette problématique.

Ces molécules sont malheureusement très largement employées par les industriels qui les utilisent pour la fabrication des produits du quotidien comme le téflon (poêle anti-adhésive), le Gore-tex (vêtement déperlant), les produits cosmétiques (rouge à lèvres, traitement contre l'acné) mais aussi pour les emballages alimentaires.

Le SIEMLY indique que l'eau du robinet est tout à fait potable.

Il milite également pour l'interdiction des PFAS et demande qu'on réduise (voir qu'on interdise) d'autre polluant comme les pesticides.

TEPOS (Rapporteur : M. François DUMONT) :

Journées nationales des territoires à énergie positive, les 27, 28 et 29 septembre, organisées par la Communauté de Communes. Conférences, ateliers et visites sont prévus sur le territoire. 500 visiteurs venant de toute la France sont attendus pour cette manifestation.

Il est proposé aux conseillers de participer bénévolement à l'organisation.

Les livrets CEPOS (déclinaison du TEPOS à l'échelle des communes du territoire) arriveront prochainement.

Le 1^{er} schéma cyclable des Monts du Lyonnais est en cours. Des itinéraires cyclables seront proposés et aménagés en lien avec les points de connexion avec les transports en commun.

SIEL (Rapporteur Jean-Marc PONCET) :

Le SIEL a organisé une réunion d'information/formation technique, destinée aux élus, sur la place que pourrait prendre l'hydrogène dans le mix énergétique. Les intervenants faisaient partie de TENERDIS (Pôle de Compétitivité de la transition énergétique en AURA).

Cet atelier a permis de remettre à sa juste place ce « vecteur énergétique » loin des idées fausses généralement répandues sur le sujet. Pour les personnes intéressées, le support de présentation est disponible en mairie.

7. QUESTIONS DIVERSES

Elections sénatoriales : Monsieur le Maire rappelle que la Loire fait partie des départements concernés par le prochain renouvellement partiel du Sénat qui doit intervenir en septembre 2023. L'élection des sénateurs se fait au suffrage universel indirect par un collège électoral composé de grands électeurs, eux-mêmes issus du suffrage universel direct :

- Délégués des Conseils municipaux et de leurs suppléants
- Conseillers départementaux
- Conseillers régionaux élus dans le département
- Députés et sénateurs

En tant que commune de moins de 9000 habitants et dont le conseil municipal est composé de 15 membres, les conseillers municipaux devront élire 3 délégués et 3 suppléants.

Pour les communes de moins de 1000 habitants, le mode d'élection des titulaires et suppléants se fera à la majorité à 2 tours (le 2^{ème} tour étant à la majorité relative) et le panachage est possible.

Les candidats peuvent se présenter soit isolément soit sur une liste qui peut ne pas être complète.

Monsieur le Maire propose aux conseillers qui souhaitent être désignés grand électeur de se faire connaître.

Il précise que les élections sénatoriales auront lieu le 24 septembre 2023. Tout membre du collège électoral qui, sans cause légitime, n'aura pas pris part au scrutin, sera condamné à une amende de 100€.

Si personne ne souhaite se porter volontaire, le maire et 2 adjointes seront nommées titulaires et les 2 autres adjoints ainsi que M. Jean-Marc PONCET (volontaire) seront les suppléants.

Commémoration de l'Armistice de 1945 : lundi 08 mai à 11h. Un vin d'honneur sera offert en salle basse de la mairie à l'issue de la cérémonie.

Prochaine commission PLU : jeudi 25 mai à 20h

Prochaines commissions Bâtiment :

- Mardi 30 mai à 14h : point avec l'architecte sur l'avancement du dossier « Maison de Coquetier »
- Vendredi 16 juin à 14h00 : Ouverture des plis de l'appel d'offre pour les travaux de l'auberge
- Lundi 19 juin à 20h : Analyse des offres.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Prochains Conseils Municipaux : Jeudi 08 juin 2023 à 20h30

Jeudi 09 juin 2023 à 19h00 (spécial élections sénatoriales)

M. Bernard CROZIER,



François DUMONT,

